



**CANADA**

---

The Permanent Mission of Canada  
to the United Nations  
New York

La Mission Permanente du Canada  
auprès des Nations Unies  
New York

---

**CHECK AGAINST DELIVERY  
SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS**

**STATEMENT BY MR. DENIS CHOUINARD  
OF THE DELEGATION OF CANADA**

**TO THE SECOND COMMITTEE  
OF THE 51ST GENERAL ASSEMBLY**

**ITEM 96 (E): HUMAN SETTLEMENTS**

**NEW YORK, OCTOBER 30, 1996**

---

**ALLOCUTION DE M. DENIS CHOUINARD  
DE LA DÉLÉGATION DU CANADA**

**À LA DEUXIÈME COMMISSION DE LA 51<sup>ÈME</sup> SESSION  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**POINT 96 (E): ÉTABLISSEMENTS HUMAINS**

**NEW YORK, LE 30 OCTOBRE 1996**

Mr. Chairman,

Canada was an active participant at Habitat II and enthusiastically signed the Habitat Agenda and the Istanbul Declaration. We take the opportunity that we have been given today to reaffirm our wholehearted support for the full and gradual realization of the right to adequate housing for all, and for the development of sustainable human settlements in an urbanizing world. For Canada, the development of sustainable human settlements is inseparable from the development of just, safe, inclusive and prosperous societies.

We recognize that significant progress was made at Habitat II. This is especially true for gender equality and the participation of women in the political, social and economic life of cities, towns and villages. It is also true for the importance of promoting good governance, particularly at the local level, and considering population growth and movements in urban planning and management. Canada also recognizes the benefits of decentralization when implemented in a participatory way and combined with capacity building and the strengthening of local institutions. Consultation and the engagement of all members of our civil society, especially vulnerable and disadvantaged groups, must allow a better reflection of their needs and priorities in building cities with a human face.

Canada enthusiastically welcomes the Secretary-General's report on implementing and following-up the United Nations Conference on Human Settlements (Habitat II). The report reflects the extraordinary openness and partnership that the Secretariat demonstrated during the preparatory process and at the conference itself in Istanbul.

Canada also believes that, as stated in the report, the issue of human settlements is a cross-cutting aspect of sustainable development. As such, it must be an integral component of policies and programs developed at the local, national, regional and international levels.

Previous United Nations summits dealt with the themes of economic development, population growth, poverty reduction, environmental protection, gender equality and respect for human rights. We believe that it is in cities, towns and villages that progress in these areas will be measured.

Canada thus believes that it is important to integrate the notion of sustainable human settlements in an urbanizing world more systematically. This can be done through greater national mobilization and renewed coordination within the United Nations and in following up other conferences, as the Secretary-General's report recommends.

In the wake of Habitat II, Canada believes that implementing the Habitat Agenda requires ongoing dialogue between civil society and its representatives. It also requires strengthened cooperation among local governments that must resolve similar problems, and between the various levels of government in each country.

The experience of Habitat II showed that such dialogue was both possible and desirable. It showed that such dialogue could lead to growing involvement by groups of partners to develop and implement programs and policies pertaining to housing and human settlements. These partners include local authorities and their national and international associations, community and non-governmental organizations, and the private sector.

Finally, Canada recognizes that the development of healthy, safe, equitable and sustainable cities, towns and villages helps to strengthen global peace, stability, security and prosperity. Our international cooperation activities will aim to achieve these goals. They will be designed to contribute to the harmonious development of urban and rural areas. They will encourage partnership between cities and civil society in Canada, in developing countries and in countries in transition.

Thank you, Mr. Chairman.

Monsieur le président,

Le Canada a été un participant actif à Habitat II et un signataire enthousiaste du Plan d'Action Mondial pour l'Habitat et de la Déclaration d'Istanbul. Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui pour réaffirmer notre entier appui à la réalisation progressive du droit à un logement adéquat pour tous et toutes, et au développement d'établissements humains durables dans un monde en pleine urbanisation. Pour le Canada, le développement d'établissements humains durables est indissociable du développement de sociétés justes, sûres, inclusives et prospères.

Nous reconnaissons que des progrès significatifs ont été faits à Habitat II, en particulier sur le plan de l'égalité des sexes et de la participation des femmes à la vie politique, sociale et économique des villes et villages, sur l'importance de promouvoir une saine gestion des affaires publiques, en particulier à l'échelon local, sur la prise en considération de la croissance et des mouvements de la population dans la planification et la gestion urbaine. Le Canada reconnaît par ailleurs les avantages de la décentralisation lorsqu'elle est conduite de manière participative et s'accompagne du développement des capacités et du renforcement des institutions locales. La consultation et l'engagement de tous les membres de notre société civile, en particulier des groupes vulnérables et désavantagés doivent permettre de mieux refléter leurs besoins et priorités pour la construction de villes à visage humain.

Le Canada accueille avec enthousiasme le rapport du secrétaire général sur la mise en oeuvre et le suivi de la Conférence des Nations unies sur les établissements humains (Habitat II) qui reflète l'extraordinaire esprit d'ouverture et de partenariat dont le secrétariat a fait preuve durant le processus préparatoire et lors de la tenue de la conférence elle-même à Istanbul.

Tel qu'il est spécifié dans le rapport, le Canada croit aussi que la question des établissements humains est un aspect transversal du développement durable et doit à cet égard faire partie intégrante des politiques et programmes développés à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale.

Nous croyons en effet que c'est dans les métropoles, villes et villages que se mesureront les progrès réalisés dans le domaine du développement économique, de la croissance de la population, de la réduction de la pauvreté, de la protection de l'environnement, de l'égalité des sexes et du respect des droits humains, qui ont été les thèmes des précédents sommets des Nations unies.

Le Canada croit donc important d'intégrer plus systématiquement la notion d'établissements humains durables dans le contexte d'urbanisation croissante que connaît le monde. Cela nécessite une plus grande mobilisation des pays, une coordination renouvelée au sein des Nations unies et un suivi des autres conférences, comme le recommande le rapport du secrétaire général.

Au lendemain d'Habitat II, le Canada croit que la mise en oeuvre du Plan d'Action Mondial pour l'Habitat nécessite un dialogue continu entre la société civile et ses représentants, une coopération renforcée entre les gouvernements locaux ayant à résoudre des problèmes similaires ainsi qu'entre les différents niveaux de gouvernements dans chaque pays.

L'expérience d'Habitat II a montré qu'un tel dialogue était à la fois possible et souhaitable et pourrait déboucher sur une implication grandissante des groupes de partenaires -- les autorités locales et leurs associations nationales et internationales, les organisations communautaires et non gouvernementales, le secteur privé... -- pour le développement et la mise en oeuvre des programmes et politiques relatives au logement et aux établissements humains.

Enfin, le Canada reconnaît que le développement de villes et de villages sain, sûr, équitable et durable contribue à renforcer la paix, la stabilité, la sécurité et la prospérité dans le monde. Nos activités de coopération internationale iront dans ce sens. Elles viseront le développement complémentaire des villes et des campagnes et encourageront des liens de partenariat entre les villes et la société civile canadiennes et celles des pays en développement et en transition.

Je vous remercie.